## Hvdrocarbures-Loi

M. Parry: Monsieur le Président, je remercie le député de Western Arctic (M. Nickerson) d'avoir posé cette question très intéressante. Il me plaît toujours de dire ce que fera notre parti lorsqu'il sera au pouvoir.

En toute sincérité, je lui dis que les autochtones du Canada sont beaucoup plus que de simples particuliers. Le Nouveau parti démocratique leur reconnaît le droit à une part des recettes de mise en valeur de terres pétrolifères et gazifères et, mieux encore, d'avoir leur mot à dire sur la mise en valeur. Toutefois, je pense que cet engagement existe tacitement ou implicitement dans la Constitution. D'ailleurs, le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien en a fait la promesse.

Peut-être devrais-je répéter que les autochtones n'ont pas réclamé un droit de veto absolu sur la mise en valeur, mais ils veulent que les autochtones touchés par ces mises en valeur soient consultés et donnent leur approbation dans le cas de terres qui font l'objet de réclamations générales ou particulières. Bien entendu, on ne devrait pas procéder à ces mises en valeur sans garantir aux autochtones qu'ils pourront y participer et bénéficier de la création d'emplois et des retombées économiques qui en découlent.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai noté avec intérêt les craintes du député au sujet de la procédure d'appel d'offres. Je me demande s'il a bien lu le projet de loi. Une seule procédure est prévue dont les modalités seront clairement établies. Par exemple, il pourra s'agir d'un projet, des effectifs de base ou des préoccupations des autochtones. Ces préoccupations seront toutes bien établies et publiées à l'avance, afin que tout le monde sache exactement ce que sont ces modalités. On gardait ces renseignements secrets auparavant. Il y a avait des tractations cachées-le ministre pouvait avoir un favori ou rejeter l'offre de telle ou telle personne pour des raisons personnelles. Dorénavant, tout se fera au grand jour. Les modalités seront établies d'avance. On présentera des offres sur un projet, sur les terres déterminées, et il faudra respecter les conditions relatives à la délivrance d'un permis de prospection. Le député ne voit-il pas les avantages que cela offre à nos autochtones?

M. Parry: Monsieur le Président, je suis bien entendu très heureux d'entendre l'honorable secrétaire parlementaire s'engager à ce que des dispositions, comme l'emploi des autochtones et la participation aux profits, fassent partie de la procédure d'appel d'offres.

M. McDermid: C'est une possibilité.

M. Parry: Je croyais l'avoir entendu dire que ces dispositions seraient prévues dans la procédure. Or le député précise maintenant que ce pourrait être le cas. Je dois accepter sa mise au point. Cependant, nous sommes très heureux qu'il ait pris cet engagement que ce soit une possibilité ou une certitude.

En soulevant cette question, je voulais préciser que si le projet de loi C-92 est adopté sous sa forme actuelle, nous, du Nouveau parti démocratique, examinerons de très près les soumissions, afin de nous assurer qu'on offre des emplois et d'autres avantages aux autochtones et qu'on les consulte lors de la préparation des documents relatifs aux offres.

M. Waddell: Monsieur le Président, à propos de la question soulevée par la députée de Calgary-Sud (M<sup>me</sup> Sparrow) et de

mon collègue qui a pris la parole au sujet du projet de loi, c'est-à-dire des démarches faites auprès du gouvernement fédéral pour obtenir des fonds destinés à la prospection des régions éloignées, je tiens à rappeler à la députée de Calgary-Sud le discours que j'ai prononcé lors de ce débat et qui figure à la page 13143 du Hansard, où j'ai parlé de l'ancien ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, qui a témoigné devant le comité de l'énergie le 20 janvier 1981. Il y a soutenu que jusque-là, de 4.5 à 5 milliards de dollars avaient été consacrés à la prospection des terres domaniales. Il visait la période allant de 1960 à 1981, à peu de choses près. Il s'agissait de l'époque qui a précédé la mise en oeuvre du Programme énergétique national, alors que l'on appliquait l'ancienne réglementation concernant les terres pétrolières et gazières du Canada. M. Lalonde estimait que l'on pouvait affirmer sans exagérer que les trois quarts de cette somme, soit quelque 3 milliards, avaient été payés par les contribuables canadiens. Il a ajouté que plus des neuf-dixièmes de chaque dollar investi dans la prospection étaient sortis de la poche des contribuables canadiens. Quelque 3 milliards ont été dépensés de 1960 à 1981, et nous avons appris au comité que 7.3 milliards ont été distribués en subventions en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier de 1981 à 1986. C'est là un total d'environ 10.3 milliards de dollars que les contribuables canadiens ont versé pour subventionner le secteur pétrolier qui s'estime très lésé au chapitre de la prospection et de la mise en valeur des régions pionnières.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a dirigé le pays pendant 16 longues années consécutives et il a si profondément endetté les Canadiens que le quart des recettes fédérales sert à présent à assurer le service de la dette. Les Canadiens en ont marre de gaspiller des revenus productifs à payer de l'intérêt sur la dette nationale.

D'ici à la fin de la décennie, les mesures annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son dernier budget empêcheront cette dette de croître à un rythme plus rapide que celui de l'économie nationale. En 20 mois à peine nous avons entrepris de corriger 16 années de dégâts causés par les libéraux. Nous avions promis de réduire le déficit, et nous y avons réussi. Nous avons dit que nous créerions des emplois, et c'est ce que nous faisons. Nous en avons créé plus de 580,000 nouveaux en 20 mois, dont 82 p. 100 sont des emplois à plein temps. Le nombre officiel de chômeurs est tombé de 17 p. 100 depuis septembre, 1984. Mais ce tableau n'est pas tout à fait complet, monsieur le Président. Des milliers de Canadiens qui avaient épuisé leurs prestations de chômage, et qui n'étaient donc plus recensés officiellement comme chômeurs, se trouvent un emploi eux aussi. Nos concitoyens ont du travail parce que l'économie s'est améliorée. Et cette relance est directement attribuable aux mesures et aux programmes qu'a adoptés le gouvernement actuel.

• (1240)

L'exposé du 30 octobre 1985, sur la politique pétrolière dans les régions éloignées, a mis fin à cinq années de cauchemar économique qu'a vécues surtout le secteur énergétique à cause du Programme énergétique national. Quand nous étions dans l'opposition, nous avions proposé un autre moyen d'atteindre